

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA SELECTION PME-ETI

Part 1, C - Code AMF : 990000116119

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Actions des pays de l'Union Européenne "

Objectif de gestion : L'objectif de gestion consiste à surperformer les performances des marchés des pays de l'Union Européenne des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Indicateur de référence : La gestion du FCPE étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCPE. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe Small Cap (dividendes net réinvestis) sera utilisé, à postériori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Le FCPE est en permanence exposé pour un minimum de 80 % sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne.

L'univers d'investissement du FCPE est centré sur les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire des pays de l'Union Européenne au travers des OPC.

Le FCPE pourra également être investi jusqu'à 10 % en TCN (Titres de Créances Négociables) à taux fixe ou variable : Certificats de dépôt, Billets de trésorerie, Euro Commercial Paper, BTF – Bon du Trésor à Taux fixe, BTAN – Bons du Trésor à taux fixes et à intérêt annuel, BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables) dont l'échéance est adaptée à l'horizon de placement recommandé.

Style de gestion :

Le gérant utilisera une gestion discrétionnaire.

Process de sélection

En termes de sélection, le gérant combine une double approche : une première quantitative, qui consiste à sélectionner les OPC qui ont la capacité de délivrer régulièrement de la surperformance corrigée du risque. La seconde étape qualitative a pour objectif d'approfondir leur processus de gestion, leur philosophie d'investissement, leur contrôle des risques ainsi que leur prévision macro-économique sur un an. A l'issue de ces deux étapes, un classement est établi pour chaque OPC reprenant une synthèse des critères quantitatifs et qualitatifs.

Dans le cadre de l'éligibilité du FCPE à la loi MACRON, celui-ci sera investi dans des OPC investissant dans des entreprises de petites et moyennes capitalisations (employant moins de 5 000 personnes et ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros).

Le FCPE pourra être investi jusqu'à 100 % en OPC.

Le FCPE pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Affectation des revenus : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 5 ans.

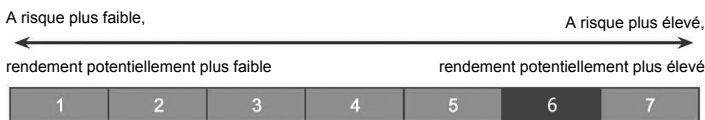
Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement .

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans (accords de participation PEE, PEI ou PEG).

Profil de risque et de rendement


Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions et notamment en raison de son exposition au risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCPE. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- **Risque de liquidités** : Certains titres dans lesquels le FCPE est investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément du fait de l'absence d'échanges sur le marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds d'épargne salariale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le fonds sur une même année	
Frais courants	2,50 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants communiqués sont des frais estimés. Le fonds d'épargne salariale ayant été créé en 2016 les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 31 mars 2017. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds d'épargne salariale lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce fonds d'épargne salariale, veuillez vous référer à la rubrique « frais » du règlement, disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

Performances passées

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le fonds d'épargne salariale. Devises euro.

Date de création du fonds d'épargne salariale :

Informations pratiques

Teneur de compte : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Forme juridique : FCPE multi-entreprises, ouvert aux salariés des entreprises concernées et éventuellement des dirigeants des sociétés concernées, adhérentes au fonds d'épargne salariale conformément à la réglementation en vigueur. Créé pour l'application des divers accords de participation d'entreprise ou de groupe et des divers plans d'épargne salariale, passés entre les sociétés clientes et leur personnel.

Le règlement du fonds d'épargne salariale est disponible auprès du teneur de compte GROUPAMA EPARGNE SALARIALE ou sur son site internet www.groupama-es.fr. La composition de l'actif du fonds d'épargne salariale est publiée chaque semestre par la société de gestion qui communique ces informations à l'entreprise et au Conseil de surveillance du fonds.

La valeur liquidative est mise à la disposition du Conseil de surveillance à compter du premier jour ouvrable qui suit sa détermination. Elle est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise de :

- 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés, élus directement par les porteurs de parts, ou désignés par le ou les comités des entreprises ou par les représentants des diverses organisations syndicales, le choix étant laissé aux entreprises,
- 1 membre représentant la direction désigné par l'entreprise.

La législation fiscale du pays d'origine du fonds d'épargne salariale pourrait avoir une incidence sur les investisseurs.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds d'épargne salariale.

Ce fonds d'épargne salariale est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 janvier 2016.